

# Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019

Méthodologie de l'enquête

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
ISBN 978-2-550-87853-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

Octobre 2020

Publication réalisée à  
l'Institut de la statistique du Québec par : Valérie Roy, statisticienne  
Lucie Gingras, chargée de projet

Avec la collaboration de : Marie-Eve Tremblay et Nathalie Audet

Sous la coordination de : Robert Courtemanche et Marie-Eve Tremblay

Sous la direction de : Éric Gagnon

Révision et édition : Danielle Laplante, coordination de l'édition  
Sarah Bélanger, révision linguistique  
Isabelle Jacques, mise en page

Comité de lecture interne : Bertrand Perron  
Patricia Caris  
Institut de la statistique du Québec

Comité de lecture externe : Brigitte Dufort et Maria Fernandes  
Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et  
des Services sociaux  
Marie Beaulieu  
Chaire de recherche sur la maltraitance envers  
les personnes âgées et Université de Sherbrooke  
Julie Laforest  
Institut national de santé publique du Québec  
Alexandre Morin  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Daphné Nahmiash  
Centre de recherche pour les études sur le vieillisse-  
ment de l'Université McGill et Handicap Vie Dignité

Enquête sous la responsabilité de : Direction des enquêtes de santé  
Direction principale des statistiques sociales et  
de santé  
Programme des enquêtes sociales  
Institut de la statistique du Québec

Enquête financée par : Secrétariat aux aînés  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour tout renseignement concernant  
le contenu de ce document, s'adresser à : Direction de la méthodologie  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone :  
418 691-2410  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## Remerciements

Nous tenons à remercier les membres de l'équipe de la Direction de la gestion de la collecte pour leur précieuse collaboration dans le cadre du projet de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec* (EMPAQ), soit Catherine Côté, Joëlle Poulin, Charles Alleyn (chargés de collecte), Marcel Godbout (coordonnateur), Steve Gingras (technicien en soutien) ainsi que tous les intervieweurs et intervieweurs principaux qui ont participé à la collecte des données. Nous tenons également à remercier des membres de l'équipe de la Direction principale des statistiques sociales et de santé, soit Valeriu Dumitru et Kate Dupont pour la validation et le traitement des données, ainsi qu'Alix Bukkfalvi-Cadotte. Enfin, nous souhaitons remercier les quelque 8 900 personnes âgées qui ont participé à l'EMPAQ en prenant de leur temps pour répondre au questionnaire, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce rapport méthodologique, notamment les membres des comités de lecture.

## Notice bibliographique suggérée

ROY, Valérie, et Lucie GINGRAS (2020). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 36 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2019-methodologie.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2019-methodologie.pdf)].

## Signes conventionnels

- x Donnée confidentielle.
- \* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
- \*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

# Table des matières

<b>Introduction</b> . . . . .	<b>7</b>
<b>1 Aspects méthodologiques</b> . . . . .	<b>9</b>
1.1 Plan d'échantillonnage . . . . .	9
1.1.1 Population visée . . . . .	9
1.1.2 Base de sondage . . . . .	9
1.1.3 Méthode de sélection de l'échantillon, taille et répartition de l'échantillon . . . . .	10
1.2 Collecte de données . . . . .	11
1.2.1 Prétest . . . . .	11
1.2.2 Le questionnaire . . . . .	12
1.2.3 Stratégie de collecte . . . . .	14
1.2.4 Résultats de la collecte . . . . .	14
1.3 Traitement des données . . . . .	16
1.3.1 Validation . . . . .	16
1.3.2 Pondération . . . . .	16
1.3.3 Non-réponse partielle . . . . .	18
1.4 Analyse des données, précision et tests statistiques . . . . .	20
1.4.1 Précision des estimations . . . . .	20
1.4.2 Analyses et tests statistiques . . . . .	21
1.5 Présentation des résultats . . . . .	22
1.6 Portée et limites de l'enquête . . . . .	22
<b>Références bibliographiques</b> . . . . .	<b>25</b>
<b>Annexe</b> . . . . .	<b>27</b>



# Introduction

Connaître la méthodologie utilisée dans *l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec* (EMPAQ) est nécessaire à la compréhension des conditions et du contexte dans lesquels celle-ci a été réalisée en 2019. C'est également essentiel si l'on veut exploiter et interpréter de façon adéquate et optimale les résultats obtenus. Le présent rapport méthodologique traite de plusieurs aspects de l'enquête tels le plan d'échantillonnage, la procédure de collecte et le traitement des données. L'EMPAQ a été confiée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il s'agit de la première enquête québécoise à être réalisée au sujet de la maltraitance commise envers les personnes de 65 ans et plus.

L'EMPAQ répond à l'un des objectifs prioritaires du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022, soit de développer et de diffuser les connaissances générales sur la maltraitance (objectif 4.1 du PAM ; Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017). De plus, elle pourra servir de point de référence pour la mesure de l'évolution de la maltraitance dans le temps.

L'objectif général de l'EMPAQ est de mesurer les prévalences de la maltraitance au cours des 12 derniers mois chez les personnes âgées de 65 ans et plus résidant au Québec et qui vivent à domicile. L'enquête vise à produire des prévalences globales et pour quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit la maltraitance psychologique, physique, sexuelle et financière, ainsi que pour la maltraitance physique dans sa forme « négligence ».

Les autres objectifs de l'EMPAQ sont de :

- produire des prévalences globales et par type de maltraitance à l'échelle québécoise selon le sexe et selon deux groupes d'âge<sup>1</sup> : 65 à 74 ans et 75 ans et plus ;
- décrire les caractéristiques des personnes âgées maltraitées ;

- décrire brièvement les personnes maltraitantes et leur relation avec la personne âgée maltraitée ;
- décrire les actions faites par les personnes âgées qui ont subi des situations de maltraitance ;
- décrire la concomitance des différents types de maltraitance ;
- présenter, dans la mesure du possible, les facteurs associés à chaque type de maltraitance.

Dans le contexte de l'EMPAQ, il n'est pas possible de réaliser une entrevue avec une tierce personne, d'abord en raison du caractère délicat des questions, et ensuite parce que le tiers pourrait être la source de la maltraitance. Par conséquent, les personnes qui ne sont pas en mesure de répondre à un questionnaire téléphonique, que ce soit pour des raisons d'incapacité physique ou cognitive ou parce qu'elles ne comprennent pas suffisamment le français ou l'anglais, sont déclarées inadmissibles à l'enquête. Ainsi, il est important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête aux personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé.

Le présent document comprend six sections. La première traite du plan d'échantillonnage. La deuxième décrit les procédures de collecte et la troisième présente les différentes étapes du traitement des données (validation, pondération et analyse de la non-réponse partielle). À la quatrième section, on aborde les différents types d'analyses effectuées de même que la précision des estimations et les tests statistiques réalisés. La section 5 expose les normes de présentation des résultats. Enfin, la portée et les limites de l'enquête font l'objet de la dernière section.

Ce rapport se veut un complément au document intitulé *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019. Portrait de la maltraitance vécue à domicile*, lequel présente les résultats de l'enquête.

---

1. Notons que lorsque les analyses le permettaient, on a scindé le groupe des 75 ans et plus en deux groupes : 75-84 ans et 85 ans et plus.





# 1 Aspects méthodologiques

---

## 1.1 Plan d'échantillonnage

### 1.1.1 Population visée

La population visée par l'EMPAQ 2019 correspond à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus vivant au Québec en ménage non institutionnel<sup>2</sup> et étant admissibles au régime d'assurance maladie du Québec. Les personnes vivant dans un ménage collectif institutionnel (centre d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD], hôpital, établissement pénitentiaire, centre de réadaptation) ainsi que celles résidant dans les régions sociosanitaires (RSS) du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) ou dans les réserves indiennes ne font pas partie de la population visée par l'enquête. Les personnes incapables de répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé (cognitif ou physique) sont également exclues de cette enquête<sup>3</sup>. Celles-ci ont été exclues uniquement en cours de collecte, puisque la base de sondage ne permettait pas de les exclure a priori. Il est important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête à ces personnes. Selon certaines études, elles seraient d'ailleurs plus susceptibles de subir de la maltraitance ou de la négligence en raison de leur vulnérabilité (Johannesen et Logiudice, 2013 ; Pillemer et autres, 2016 ; Dong, 2011). Par exemple, elles peuvent être limitées dans leur capacité à communiquer et donc à dénoncer une situation indésirable.

On estime la population visée par l'EMPAQ 2019 à environ 85 % de l'ensemble de la population québécoise âgée de 65 ans et plus.

### 1.1.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête a été élaborée à partir des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier présente plusieurs avantages : il permet notamment l'exclusion de la majeure partie des personnes non visées par l'enquête tout en assurant une excellente couverture des individus ciblés. Il permet également la sélection d'individus en fonction de critères d'âge, de sexe et de répartition géographique. Finalement, il contient les variables nécessaires à l'établissement du contact auprès des individus sélectionnés.

Un des principaux inconvénients du FIPA est que certains numéros de téléphone s'avèrent inexacts ou même absents, ce qui complique le contact et la collecte auprès de la population échantillonnée.

De plus, dans cette enquête, les personnes incapables de répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé sont exclues de la population visée. Elles sont toutefois incluses dans la base de sondage, puisqu'il n'existe aucune information permettant de les exclure a priori. Ainsi, la base de sondage comprend non seulement l'ensemble des personnes faisant partie de la population visée, mais également les personnes qui répondent à tous les critères d'admissibilité pour être incluses dans cette population à l'exception d'un seul, puisqu'elles sont incapables de participer à l'enquête en raison de la langue ou d'un problème de santé.

- 
2. Le terme « personnes vivant en ménage non institutionnel » fait référence aux personnes qui vivent dans un ménage privé et à celles qui vivent dans un certain type de logement collectif non institutionnel, comme une résidence pour aînés ou un couvent de religieuses. Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial ont aussi été considérées comme des ménages non institutionnels et elles sont donc incluses dans l'EMPAQ. Selon le recensement (Statistique Canada), un ménage collectif est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.
  3. Soulignons que la grande majorité des enquêtes de prévalence portant sur la maltraitance vécue par les aînés à domicile réalisées ailleurs dans le monde excluent cette catégorie de personnes.

Par ailleurs, la base de sondage présente une légère sous-couverture puisque certaines personnes admissibles à l'enquête ne sont pas inscrites au régime québécois d'assurance maladie (personnes n'ayant pas renouvelé leur carte de la RAMQ, par exemple) et ne figurent donc pas au FIPA. De même, la base de sondage pourrait compter quelques personnes non admissibles à l'enquête (surcouverture), par exemple celles n'ayant pas encore informé la RAMQ d'un déménagement hors des régions sociosanitaires visées par l'enquête au moment du tirage de l'échantillon. On pourrait aussi y retrouver des personnes qui sont décédées peu de temps avant l'élaboration de la base de sondage et pour lesquelles la RAMQ n'a pas été informée du décès et donc n'a pas pu mettre le FIPA à jour. Notons d'ailleurs que pour cette enquête, puisque la population visée inclut uniquement des personnes de 65 ans et plus et qu'il y a évidemment plus de décès chez les personnes âgées, l'ISQ a été autorisé à procéder à l'appariement de l'échantillon avec le fichier des décès du Registre des événements démographiques (RED) afin que les personnes décédées soient identifiées autant que possible et que leurs familles ne soient donc pas contactées pour l'enquête<sup>4</sup>.

Il est toutefois difficile de quantifier de manière précise la couverture nette de la base de sondage, étant donné que la taille de la population visée et la taille de la population des personnes qui répondent à tous les critères d'admissibilité pour être incluses dans la population visée à l'exception d'un seul, puisqu'elles sont incapables de participer à l'enquête en raison de la langue ou d'un problème de santé, ne peuvent pas être établies de façon exacte. Les meilleures données disponibles pour estimer ces deux tailles combinées sont les plus récentes estimations de population produites par l'ISQ, soit celles produites en 2019 ajustées pour tenir compte de l'exclusion des personnes en institution et des personnes vivant dans les réserves indiennes. Les estimations de population incluent aussi d'autres personnes n'étant

pas visées par l'enquête, par exemple des résidents non permanents qui ne sont pas couverts par le régime québécois d'assurance maladie.

### 1.1.3 Méthode de sélection de l'échantillon, taille et répartition de l'échantillon

L'un des objectifs de l'EMPAQ est de fournir des estimations fiables pour divers types de maltraitance selon le sexe et selon deux catégories d'âge (65 à 74 ans et 75 ans et plus). Puisque nous nous attendions à ce que les prévalences pour chacun des types de maltraitance étudiés soient très faibles<sup>5</sup>, le plan de sondage devait permettre d'estimer de très petites proportions avec une bonne précision. Le plan de sondage de cette enquête a donc été construit de manière à<sup>6</sup> :

- estimer une proportion de 1,3 % ou plus avec une bonne précision relative, c'est-à-dire un coefficient de variation (CV)<sup>7</sup> d'au plus 15,0 % dans chacun des deux groupes d'âge (65-74 ans et 75 ans et plus) ;
- estimer une proportion de 1,3 % ou plus avec une bonne précision relative, c'est-à-dire un CV d'au plus 15,0 % pour chaque sexe.

L'échantillon sélectionné visait l'atteinte de ces objectifs principaux et d'autres objectifs pour des croisements d'âge et de sexe et pour des sous-populations (par exemple des gens vivant un type de maltraitance en particulier, qui représentent 2 % de la population).

Le nombre total de répondants à l'EMPAQ nécessaire à l'atteinte des objectifs de précision a été fixé à 8 000 personnes. Des hypothèses quant aux taux d'admissibilité et de réponse ont par la suite été posées. En supposant que ces taux seraient respectivement de 87,3 % et 63,0 % au niveau provincial<sup>8</sup>, on a pu déterminer la taille d'échantillon initiale pour chacune des strates de l'enquête, définies à la fin de la présente section.

4. Cet appariement a été fait avant le début de la collecte pour rendre inadmissibles les personnes décédées trouvées dans l'échantillon, mais également environ un mois après le début de celle-ci et une fois la collecte terminée. À cette dernière étape, l'objectif était d'obtenir le portrait le plus représentatif possible de la non-réponse à l'enquête ou de l'inadmissibilité à celle-ci. Malgré les précautions prises, le décès de certains individus sélectionnés a quand même été confirmé en cours de collecte, au moment du contact avec les proches.
5. Une revue de littérature a permis de formuler des hypothèses quant aux prévalences du phénomène de maltraitance. Voir le chapitre 1 du rapport de l'EMPAQ.
6. Dans la mesure où les hypothèses de collecte (taux de réponse et taux d'admissibilité) sont valides.
7. Des renseignements sur le calcul du coefficient de variation sont fournis à la section 1.4.1.
8. Les hypothèses de taux varient selon la catégorie d'âge.

Le tableau 1 présente la taille d'échantillon et le nombre de répondants visé par catégories d'âge pour l'EMPAQ.

**Tableau 1**  
**Taille d'échantillon et nombre de répondants visé pour l'EMPAQ 2019**

Catégorie d'âge	Taille d'échantillon	Nombre de répondants visé
	n	
65-74 ans	6 358	4 000
75 ans et plus	8 128	4 000
<b>Ensemble du Québec (65 ans et plus)</b>	<b>14 486<sup>1</sup></b>	<b>8 000</b>

1. Pour chacun des groupes d'âge, la répartition des hommes et des femmes dans l'échantillon est proportionnelle à leur répartition dans la population visée. Ainsi, l'échantillon est composé d'environ 48 % d'hommes et 52 % de femmes chez les individus de 65 à 74 ans et d'environ 42 % d'hommes et 58 % de femmes chez les individus de 75 ans et plus. Le nombre plus élevé de femmes que d'hommes dans l'échantillon s'explique par l'espérance de vie plus élevée chez les femmes que chez les hommes (Azeredo et Payeur, 2020).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019*.

Ainsi, un échantillon de 14 486 personnes a été sélectionné à la RAMQ d'après les spécifications de l'ISQ, de manière aléatoire et indépendante d'une strate à une autre. Les strates, visant à assurer un certain contrôle de la composition de l'échantillon, ont été formées par le croisement des variables suivantes : la région (Montréal ou reste du Québec), la catégorie d'âge (65-74 ans, 75-84 ans et 85 ans et plus) et le sexe de la personne. Au total, 12 strates ont été formées.

## 1.2 Collecte de données

### 1.2.1 Prétest

Pour nous assurer entre autres de l'intelligibilité du questionnaire, nous avons effectué un prétest auprès de 473 répondants<sup>9</sup> à partir d'un échantillon de 999 personnes. Ce prétest nous a aussi permis de nous assurer de la compréhension des questions dans les deux langues (français et anglais), d'estimer le temps requis pour remplir le questionnaire selon différents schémas de réponses fournies par les répondants, de tester la fluidité du questionnaire, de valider le processus de collecte des données et de vérifier si des catégories de réponses devaient être ajoutées au questionnaire, en fonction des précisions que nous fournissaient les répondants lorsqu'ils indiquaient « Autre » comme réponse à une question.

Par ailleurs, puisque l'enquête ne permettait pas la réalisation d'entrevues auprès de tierces personnes<sup>10</sup>, ce prétest était aussi l'occasion de vérifier la nécessité ou non d'intégrer au début de l'entrevue un test<sup>11</sup> afin d'évaluer l'aptitude des personnes âgées à participer à l'entrevue et à faire appel à leur mémoire pour fournir des réponses justes. Les résultats du prétest ont montré que très peu de personnes échouaient à ce test. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la majorité des cas, dès que le contact avec le ménage était établi (avant même que les questions du test puissent être posées), nous savions déjà si la personne était apte à répondre au questionnaire ou non. En effet, dans plusieurs cas, soit la personne refusait elle-même de répondre au questionnaire téléphonique parce qu'elle s'en sentait incapable (souvent en raison de sa surdit ), soit une tierce personne indiquait à l'intervieweur que la personne vis e  tait incapable de r aliser l'entrevue.

9. Comme l'un des objectifs d'un pr test est de v rifier la compr hension des questions et la fluidit  du questionnaire, ce dernier subit souvent des transformations entre le pr test et l'enqu te. C'est principalement pour cette raison que les donn es du pr test ne servent habituellement pas   la production des estimations en fin d'enqu te. Elles n'ont effectivement pas servi   cette fin dans le cadre de l'EMPAQ.
10. Le fait de les inclure posait un probl me, notamment sur le plan  thique, du fait que le tiers pourrait  tre la source de la maltraitance. De plus, bien des aspects de la vie du r pondant peuvent ne pas  tre connus de la personne qui r pond   sa place.
11. Il s'agit du « Six-Item Screener », qui est un test d' valuation des capacit s cognitives de l'adulte et qui, comme son nom l'indique, comprend six items (trois questions d'orientation temporelle et rappel de trois mots pr alablement retenus) (Carpenter et autres, 2011). Ce test a  t  utilis  dans le cadre d'autres enqu tes r alis es par t l phone aupr s de personnes  g es, notamment l' tude longitudinale canadienne sur le vieillissement.

Le prétest s'est déroulé du 11 septembre au 5 octobre 2018, et les entrevues ont été effectuées au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) réalisées avec le logiciel Interviewer de Voxco. À la suite de l'analyse des résultats du prétest, certaines modifications ont été apportées au questionnaire. Mentionnons entre autres que pour les raisons mentionnées précédemment, il a été décidé d'abandonner le test visant à établir l'aptitude des personnes âgées à participer à l'enquête.

### 1.2.2 Le questionnaire

Le questionnaire de l'EMPAQ comprend des questions de nature délicate portant sur les actes de maltraitance vécus par le répondant. Les chercheurs spécialisés dans le domaine recommandent d'énoncer les questions le plus clairement et le plus précisément possible, de façon à ce que le répondant n'ait à répondre que par « oui » ou par « non » (Acierno, 2003). Cette méthode permet d'assurer une meilleure confidentialité des informations divulguées en réduisant au minimum les risques qu'une tierce personne déduise les questions posées et en saisisse la nature, risques qui existent plus particulièrement lorsque l'on administre un questionnaire par téléphone. Formuler les questions de cette manière permet aussi de minimiser le risque d'une fausse interprétation par le

répondant. Pour chaque type de maltraitance, une série de questions factuelles décrivant diverses situations est proposée au répondant.

Pour l'évaluation de la maltraitance financière, psychologique, physique et sexuelle, l'EMPAQ s'est inspirée des questions utilisées dans les enquêtes suivantes : *The UK Study of Abuse and Neglect of Older People 2006* (O'Keeffe et autres, 2007) et *The National Study of Elder Abuse and Neglect in Ireland 2010* (Naughton et autres, 2010). Les questions relatives à la négligence physique sont tirées de deux sous-échelles du questionnaire d'évaluation fonctionnelle OARS (Older Americans Resources and Services)<sup>12</sup> qui mesurent le besoin d'aide pour effectuer les activités élémentaires de la vie quotidienne.

Afin d'être en mesure de décrire la population visée, de vérifier l'admissibilité de la personne échantillonnée et de prendre en compte les facteurs associés aux variables d'analyse, nous avons ajouté d'autres questions au questionnaire. Le tableau 2 présente en détail les thèmes couverts par le questionnaire de l'EMPAQ.

Le questionnaire d'enquête a été conçu pour être administré par téléphone et programmé sur support informatique, en français et en anglais. Il est disponible sur le site Web de l'ISQ.

---

12. Il s'agit de l'échelle Standardized Instrumental Activities of Daily Living (IADL) et de l'échelle Activities of Daily Living (ADL) (Fillenbaum et Smyer, 1981).

Tableau 2

Description des thèmes abordés dans l'EMPAQ 2019

Thème	Description	
Caractéristiques de la personne âgée et de son ménage – facteurs de risque de maltraitance	<p><b>Caractéristiques sociodémographiques</b> : âge, sexe, nombre de personnes dans le ménage, statut matrimonial, lieu de naissance, langue parlée au domicile</p> <p><b>Caractéristiques socioéconomiques</b> : niveau de scolarité, revenu personnel, mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire)</p> <p><b>Caractéristiques de santé</b> : état de santé physique générale et mentale, limitations fonctionnelles, besoin d'aide pour les activités quotidiennes</p> <p><b>Aspects relationnels</b> : composition du ménage ; utilisation des services de santé et personnels à domicile ; soutien social ; principal soutien financier du ménage ; maltraitance psychologique, physique et sexuelle vécue avant 18 ans ; maltraitance financière, psychologique, physique et sexuelle vécue de 18 à 65 ans ; maltraitance financière, psychologique, physique et sexuelle vécue de 65 ans à l'âge actuel (mais pas dans les 12 derniers mois).</p> <p><b>Caractéristiques de l'environnement physique</b> : type de logement, lieu de résidence</p>	
MALTRAITANCE	<p><b>Forme négligence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maltraitance physique (8 questions)</li> </ul>	<p>Pour chaque <b>activité quotidienne</b> pour laquelle la personne âgée a <b>besoin d'aide</b> parfois ou plus souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Y a-t-il une personne responsable d'aider ?</li> <li>- Si oui, le besoin d'aide a-t-il été comblé par cette personne à chaque fois ?</li> <li>- Si le besoin n'a pas toujours été comblé : à quelle fréquence dans les 12 derniers mois la personne responsable d'aider ne l'a pas fait ?</li> </ul>
	<p><b>Forme violence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maltraitance financière ou matérielle (7 questions)</li> <li>- Maltraitance psychologique (4 questions)</li> <li>- Maltraitance physique (11 questions)</li> <li>- Maltraitance sexuelle (4 questions)</li> </ul>	<p>Pour chaque <b>question décrivant une situation de maltraitance</b> à laquelle la personne âgée a répondu « oui » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle a été la fréquence des actes de maltraitance dans les 12 derniers mois ?</li> <li>- Depuis combien de temps la situation de maltraitance dure-t-elle ?</li> </ul>
Action posée par la personne âgée à la suite d'une situation de maltraitance	<p>Après chaque série de questions sur un type de maltraitance pour lequel la personne âgée a déclaré avoir vécu <b>au moins une situation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne âgée a-t-elle parlé de la situation ?</li> <li>- Si oui, vers qui ou vers quelle instance la personne âgée s'est-elle tournée pour parler de la situation ?</li> <li>- Si non, quelles sont les raisons pour lesquelles la personne âgée n'en a pas parlé ?</li> <li>- La situation s'est-elle réglée ou non ?</li> <li>- Si la situation a persisté, la personne âgée a-t-elle demandé de l'aide ou signalé la situation ?</li> <li>- Si non, quelles sont les raisons pour lesquelles la personne âgée n'a pas demandé de l'aide ni signalé la situation ?</li> </ul>	
Caractéristiques associées à la personne maltraitante – facteurs de risque de maltraitance	<p>Lien avec la personne âgée</p> <p>Sexe</p> <p>Cohabitation avec la personne âgée</p> <p>Problèmes de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu</p> <p>Problèmes de santé mentale</p>	

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019*.

### 1.2.3 Stratégie de collecte

La collecte des données pour les 14 486 individus échantillonnés s'est déroulée du 21 février au 9 juin 2019. Une lettre de présentation de l'enquête a d'abord été envoyée à ces personnes afin de leur expliquer les objectifs de l'enquête et de les informer qu'un représentant de l'ISQ communiquerait avec elles dans les prochaines semaines. Pour que la gestion de la collecte des données soit facilitée, celle-ci a été faite en trois vagues. Ainsi, les lettres de présentation ont été envoyées à trois moments distincts, à deux semaines d'intervalle. Étant donné l'âge des personnes échantillonnées (65 ans et plus), la collecte s'est effectuée par téléphone uniquement. L'ISQ a privilégié cette façon de faire plutôt que la collecte multimode<sup>13</sup> ou la collecte en face à face, laquelle aurait été onéreuse. Moins de trois semaines avant la fin de la collecte des données, nous avons envoyé une lettre aux individus que nous avons été incapables de joindre par téléphone<sup>14</sup> afin de leur demander de nous contacter pour que nous réalisions l'entrevue par téléphone.

La collecte des données s'est effectuée par interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) à partir du logiciel Interviewer de Voxco. La durée moyenne des entrevues téléphoniques a été d'environ 23 minutes. Les méthodes qui consistent à recueillir des données à l'aide d'un questionnaire informatisé, comme l'ITAO, présentent des avantages quant à la qualité des informations recueillies par rapport aux autres méthodes de collecte non informatisées. Premièrement, le libellé des questions, comprenant les périodes de référence et les pronoms, est personnalisé automatiquement en

fonction de facteurs comme le sexe du répondant et des réponses aux questions précédentes. Deuxièmement, des mesures de contrôle intégrées dans la programmation du questionnaire isolent les réponses incohérentes ou hors-norme, et des instructions apparaissent à l'écran lorsqu'une telle situation se présente. L'intervieweur reçoit une rétroaction immédiate, et une correction de l'incohérence peut être apportée en collaboration avec le répondant. Troisièmement, les filtres programmés dans le questionnaire informatisé permettent de sauter automatiquement les questions ou les sections qui ne concernent pas le répondant.

En cas d'absence de contact ou de refus, plusieurs stratégies visant à joindre les personnes ou à les convaincre de participer ont été mises en œuvre<sup>15</sup>. D'autres stratégies particulières ont également été employées auprès des individus pour lesquels aucun numéro de téléphone n'était inscrit dans le FIPA et pour lesquels la recherche automatisée<sup>16</sup> n'avait pas permis non plus de leur attribuer un numéro de téléphone (5 % des personnes échantillonnées).

### 1.2.4 Résultats de la collecte

Comme les taux d'admissibilité et de réponse généralement présentés par l'ISQ, ceux figurant dans ce rapport sont pondérés<sup>17</sup>. Ils tiennent compte, entre autres facteurs, de la non-proportionnalité selon l'âge<sup>18</sup> de l'échantillon de l'enquête.

13. Lors des collectes multimodes qu'il a effectuées antérieurement, l'ISQ a constaté que les personnes de 65 ans et plus étaient proportionnellement moins nombreuses à répondre au questionnaire sur le Web que les individus plus jeunes. D'ailleurs, *l'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet* réalisée en 2016 (Bernier, 2017) révélait qu'environ 62 % des individus de 65 ans et plus utilisaient Internet, alors que les personnes de toutes les autres catégories d'âge étaient proportionnellement plus nombreuses à l'utiliser, la proportion allant jusqu'à environ 99 % chez les individus de 16 à 44 ans.
14. Il s'agit des personnes pour qui nous n'avions pas eu de confirmation que le numéro de téléphone qui leur était associé dans nos fichiers leur appartenait bien ou pour qui nous n'avions aucun numéro de téléphone, même après une recherche.
15. Exemples de stratégies mises en œuvre : tenter de joindre les personnes à des heures différentes, utiliser des postes téléphoniques « fantômes » (qui permettent le masquage du numéro de téléphone de l'appelant), faire appel à des intervieweurs spécialisés dans la conversion des refus.
16. Une recherche par adresse effectuée par la firme Échantillonneur ASDE à l'aide de bottins informatisés a permis de réduire considérablement la proportion de personnes pour lesquelles aucun numéro de téléphone n'était disponible dans le FIPA parmi les personnes échantillonnées (la proportion est passée de 17,4 % à 5,0 %).
17. Plus de renseignements sur la pondération sont fournis à la section 1.3.2.
18. Étant donné les objectifs de précision par catégorie d'âge, la proportion de la taille de l'échantillon par rapport à la taille de la population diffère d'une catégorie d'âge à l'autre. Ainsi, les individus de 75 ans et plus sont surreprésentés dans l'échantillon par rapport aux individus de 65 à 74 ans.

### ► Taux d'admissibilité

Comme attendu, le taux d'admissibilité pondéré<sup>19</sup> à l'enquête est d'un peu moins de 90 % (89,4 %<sup>20</sup>). La plupart (86,3 %) des personnes jugées inadmissibles au moment de la collecte l'ont été parce qu'elles étaient incapables de répondre au questionnaire en raison d'un problème de santé ou de la langue. Environ 10 % des personnes inadmissibles à l'enquête l'étaient en raison du fait qu'elles étaient décédées. On a également exclu quelques personnes qui avaient déménagé dans un ménage collectif institutionnel ou à l'extérieur du Québec, qui résidaient dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) ou sur une réserve indienne, ou qui avaient moins de 65 ans.

### ► Taux de réponse

Au total, 8 860 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré<sup>21</sup> de 73,8 %. L'absence de numéro de téléphone ou la présence de mauvais numéros dans la base de sondage contribuent

considérablement à la non-réponse (27,8 % des non-répondants, ce qui correspond à environ 7,3 % de tous les répondants et non-répondants à l'enquête).

Le nombre de répondants par catégorie d'âge est de 4 362 chez les individus de 65 à 74 ans et de 4 498 chez les individus de 75 ans et plus. L'objectif quant au nombre de répondants attendu a largement été atteint dans ces deux catégories d'âge. Les taux de réponse attendus pour ces deux catégories d'âge ont également été obtenus.

Le tableau 3 présente le nombre de répondants, le taux d'admissibilité pondéré et le taux de réponse pondéré par catégories d'âge.

**Tableau 3**

**Nombre de répondants, taux d'admissibilité pondéré et taux de réponse pondéré, EMPAQ, 2019**

Catégorie d'âge <sup>1</sup>	Répondants	Taux d'admissibilité pondéré	Taux de réponse pondéré
	n	%	
65-74 ans	4 362	95,2	73,8
75 ans et plus	4 498	81,5 <sup>2</sup>	73,8 <sup>3</sup>
<b>Ensemble du Québec (65 ans et plus)</b>	<b>8 860</b>	<b>89,4<sup>4</sup></b>	<b>73,8<sup>5</sup></b>

1. Il s'agit de la catégorie d'âge selon le FIPA. La catégorie d'âge selon le FIPA pourrait être différente de celle indiquée par le répondant, notamment si cette personne est passée de 74 ans à 75 ans entre le moment auquel l'âge a été calculé à partir du FIPA pour le tirage de l'échantillon et le moment de la collecte des données. En outre, dans de rares cas, la date de naissance indiquée par le répondant ne correspondait pas à celle figurant au FIPA.
2. Le taux d'admissibilité pondéré est de 87,1 % chez les individus de 75 à 84 ans et de 67,2 % chez les individus de 85 ans et plus. La différence entre les taux d'admissibilité s'explique principalement par les personnes incapables de répondre au questionnaire en raison d'un problème de santé ainsi que par les personnes décédées, les décès étant proportionnellement plus fréquents chez les individus plus âgés. Le plan de sondage tient compte de cette réalité.
3. Le taux de réponse pondéré est de 74,0 % chez les individus de 75 à 84 ans et de 73,0 % chez les individus de 85 ans et plus.
4. Le taux d'admissibilité pondéré est approximativement le même chez les hommes et chez les femmes.
5. Le taux de réponse pondéré par sexe est d'environ 72 % chez les hommes et d'environ 75 % chez les femmes.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019*.

19. Le taux d'admissibilité est pondéré avec le poids initial, qui correspond à l'inverse de la probabilité de sélection.
20. Il est à noter que le taux d'admissibilité hypothétique sur lequel est basé le calcul des tailles d'échantillon (87,3 %) est un taux non pondéré. Il devrait donc être comparé au taux d'admissibilité non pondéré obtenu à l'enquête (87,5 %).
21. Le taux de réponse est pondéré avec le poids initial ajusté pour l'inadmissibilité (ajustement décrit à la section 1.3.2).

## 1.3 Traitement des données

### 1.3.1 Validation

Le recours au questionnaire informatisé lors des entrevues téléphoniques permet une saisie automatique des réponses fournies par les répondants. La très grande majorité des questions sont autocodées, c'est-à-dire que l'intervieweur n'a qu'à cocher le choix de réponse : la saisie s'en trouve donc réduite au minimum. De plus, plusieurs validations de base sont réalisées directement pendant l'entrevue, notamment la vérification du respect des choix de réponse pour les questions fermées ou celle de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de répondants.

Une validation effectuée a posteriori, qui visait à vérifier principalement la cohérence des réponses d'un même répondant, a permis de relever quelques erreurs. On a alors soit corrigé la réponse (notamment si la réponse était « Autre » mais que la précision fournie par le répondant correspondait à un choix de réponse déjà existant), soit attribué une non-réponse à la question. À cette étape, on s'est également assuré qu'une codification distincte permettait de différencier dans le fichier de données les non-répondants partiels des répondants qui n'étaient pas concernés par une question. Des vérifications concernant le statut de réponse des individus (répondants, non-répondants ou inadmissibles) ont aussi été effectuées. Cela nous a principalement permis d'attribuer le statut de « répondants » à certains individus qui n'avaient pas rempli le questionnaire en entier.

Enfin, on a effectué la validation des codes postaux fournis par les répondants afin de vérifier que chaque individu était classé dans la bonne région (Montréal ou reste du Québec) et de corriger au besoin les indicateurs, tels que l'indice de défavorisation matérielle et sociale<sup>22</sup> et la zone géographique de résidence, préalablement créés à partir des informations de la base de sondage.

### 1.3.2 Pondération

La pondération consiste à attribuer à chaque répondant de l'enquête une valeur, c'est-à-dire un poids qui correspond au nombre de personnes qu'il « représente » dans la population. La pondération est essentielle pour la production des diverses estimations tirées de l'enquête. Elle nous permet de rapporter les données des répondants à la population visée et, ainsi, de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité.

En raison des objectifs de diffusion de l'enquête selon l'âge, l'échantillon a été réparti par catégories d'âge. Toutefois, cette répartition est différente de celle de la population du Québec. La pondération permet la correction de la distorsion créée par le plan de sondage utilisé pour la sélection de l'échantillon.

De plus, il est connu que, dans les enquêtes, la probabilité de répondre varie selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces éléments en les intégrant à la pondération, qui sera utilisée lors de la production de statistiques à partir des données de l'enquête. La pondération est également l'un des éléments à considérer pour estimer correctement la précision des données.

La stratégie de pondération établie pour cette enquête tient compte, entre autres, de la probabilité qu'une personne soit sélectionnée dans l'échantillon et de la portion de l'échantillon qui s'est avérée inadmissible lors de la collecte des données. Elle comprend également un ajustement pour la non-réponse totale à l'enquête. Finalement, un dernier ajustement des poids est fait afin que leur somme corresponde aux effectifs adéquats<sup>23</sup> par région (Montréal ou reste du Québec), groupe d'âge et sexe. Les effectifs utilisés sont les *Estimations de population révisées annuellement selon le territoire, le sexe et l'âge, au 1<sup>er</sup> juillet, 2018*<sup>24</sup>, que l'on rapporte à la population visée et à toutes les personnes qui répondent à tous les critères d'admissibilité pour être incluses dans cette population à l'exception d'un seul, puisqu'elles sont incapables de participer à l'enquête en raison de la langue ou d'un

22. Cet indicateur est utilisé pour l'ajustement des poids (décrit à la section 1.3.2).

23. Ces effectifs correspondent aux personnes de 65 ans et plus vivant au Québec en ménage non institutionnel et ne résidant pas sur une réserve indienne ou dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18).

24. Source : Institut de la statistique du Québec, *Estimations de population (1996-2018 : série produite en mars 2019)*, pour le découpage géographique en vigueur en mars 2019.



problème de santé. Pour ce faire, on retire les effectifs résidant dans une réserve indienne et on applique un taux d'admissibilité des personnes résidant dans une institution publique (estimé à partir des données du FIPA).

### ► Description des étapes

La première étape consiste à calculer le poids initial de chaque individu faisant partie de l'échantillon, ce qui correspond à l'inverse de sa probabilité de sélection.

Ensuite, on doit ajuster ce poids pour tenir compte de l'inadmissibilité de certaines personnes à l'enquête. En effet, le statut d'admissibilité étant inconnu pour la plupart des non-répondants, il faut réduire leur poids pour tenir compte du fait qu'une partie d'entre eux est probablement inadmissible. Dans cette enquête, l'ajustement pour l'admissibilité comporte deux phases. La première vise à corriger les poids pour tenir compte de l'inadmissibilité s'expliquant par le fait que les personnes sont décédées, ont déménagé hors du Québec, ont moins de 65 ans, vivent dans un logement collectif institutionnel ou résident sur une réserve indienne ou dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18). Pour ajuster les poids, on multiplie le poids des non-répondants dont le statut d'admissibilité est inconnu par le taux d'admissibilité<sup>25</sup> pondéré observé à l'enquête, qui correspond à la proportion pondérée (avec le poids initial) de personnes admissibles parmi celles pour lesquelles l'admissibilité a pu être déterminée lors de l'enquête. Le poids des non-répondants dont le statut d'admissibilité est inconnu a donc été ajusté à la baisse. L'ajustement a été fait selon trois catégories d'âge, puisque la proportion de personnes inadmissibles varie selon l'âge. À titre d'exemple, il y a plus de décès chez les personnes plus âgées. La seconde phase vise à faire un ajustement pour tenir compte de l'inadmissibilité due à l'incapacité à répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé. Pour l'ajustement, on utilise la méthode du score<sup>26</sup>, qui consiste à modéliser le fait d'être admissible ou non à l'enquête<sup>27</sup> et à créer

ensuite des classes de pondération correspondant à des groupes d'individus ayant des caractéristiques et des proportions de personnes admissibles semblables. Un taux d'admissibilité est calculé pour chacune des classes formées à partir de cette méthode, ce qui permet l'ajustement du poids des non-répondants dont le statut d'admissibilité est inconnu. Leur poids est donc à nouveau ajusté à la baisse. La somme des poids ayant ainsi été retirés, lors de cette seconde phase du traitement pour l'inadmissibilité, aux non-répondants dont le statut d'admissibilité est inconnu est ensuite redistribuée aux personnes inadmissibles à cause d'une incapacité à répondre au questionnaire en raison d'un problème de santé ou de la langue, selon chacune des classes de pondération formées. Le poids des personnes inadmissibles est ainsi ajusté à la hausse. Cette manipulation est nécessaire dans cette enquête, puisqu'il n'y a aucune estimation connue du nombre de personnes de 65 ans et plus vivant au Québec qui seraient incapables de répondre à cette enquête en raison d'un problème de santé ou de la langue. Ainsi, ces personnes inadmissibles doivent être conservées dans le fichier jusqu'à la dernière étape de la pondération, où elles représenteront toutes les personnes de 65 ans et plus vivant au Québec<sup>28</sup> qui seraient inadmissibles à l'enquête à cause d'une incapacité à répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé.

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse totale. Pour cet ajustement, on utilise la méthode du score de propension à répondre, qui consiste à modéliser le fait d'être répondant ou non à l'enquête<sup>29</sup> et à créer ensuite des classes de pondération correspondant à des groupes d'individus ayant des caractéristiques et des proportions de répondants semblables. Le poids des répondants est ajusté par l'inverse du taux de réponse dans chacune des classes formées à partir de cette méthode.

25. Ce taux ne tient pas compte des personnes inadmissibles à cause d'une incapacité à répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé.

26. Pour plus de renseignements sur la méthode du score, voir Haziza et Beaumont (2007) et Eltinge et Yansaneh (1997).

27. Les variables (qui sont issues du FIPA ou créées à partir de ce dernier) retenues dans le modèle sont : le groupe d'âge, la langue de correspondance, la région sociosanitaire, la taille du ménage et la présence ou non d'un conjoint.

28. Et qui ne remplissent pas les autres critères d'exclusion de la population visée.

29. Les variables (qui sont issues du FIPA ou créées à partir de ce dernier) retenues dans le modèle sont : le sexe, la langue de correspondance, la taille du ménage, l'indice de défavorisation matérielle et la présence ou non d'un conjoint.

Par la suite, on vérifie qu'aucun individu n'a de poids très élevé comparativement aux poids des individus de la même catégorie d'âge afin de s'assurer qu'une personne n'a pas une influence indue sur les statistiques produites. Cette vérification nous a permis de conclure qu'il n'y avait pas de poids trop élevés dans cette enquête ; aucun ajustement n'a donc été nécessaire.

Enfin, la dernière étape de la pondération est le calage aux marges<sup>30</sup>, c'est-à-dire une poststratification dans ce cas-ci. Cet ajustement assure que la somme des poids des répondants et des personnes inadmissibles à l'enquête parce qu'elles étaient incapables d'y répondre en raison d'un problème de santé ou de la langue correspond bien à la population suivante : personnes de 65 ans et plus vivant au Québec, ne résidant pas sur une réserve indienne ou dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) et ne vivant pas dans un logement collectif institutionnel. L'ajustement consiste à rapporter les *Estimations de population révisées annuellement selon le territoire, le sexe et les groupes d'âge spécifiques, au 1<sup>er</sup> juillet, 2018* à cette population en retirant les effectifs résidant dans une réserve indienne et en appliquant un taux d'admissibilité des personnes résidant dans une institution publique (estimé à partir des données du FIPA). Les poids des répondants et des personnes inadmissibles à l'enquête parce qu'elles étaient incapables d'y répondre en raison d'un problème de santé ou de la langue ont donc été ajustés selon les totaux des 12 post-strates définies par le croisement de la région (Montréal ou reste du Québec), du groupe d'âge en trois catégories et du sexe. On appelle les poids des personnes répondantes ainsi construits les poids populationnels, puisque leur somme correspond au nombre de personnes dans la population visée, estimée à 1 338 898 personnes<sup>31</sup> dans le cadre de cette enquête.

### 1.3.3 Non-réponse partielle

#### ► Définition

La pondération tient compte de la non-réponse totale, mais n'a pas été ajustée pour la non-réponse partielle. Cette dernière se produit lorsqu'une variable (ou un indicateur créé à partir de plusieurs questions) comporte des données manquantes pour les répondants à l'enquête. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais<sup>32</sup> dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les non-répondants présentent des caractéristiques différentes de celles des répondants et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées au thème abordé. Le taux de non-réponse partielle pondéré pour une variable donnée se définit comme le rapport entre le nombre pondéré de personnes qui n'ont pas répondu à la question et le nombre pondéré de personnes qui auraient dû y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. En général, lorsque l'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée. Les variables pour lesquelles le taux de non-réponse partielle dépasse ce seuil de 5 % doivent en général être analysées plus en profondeur au regard des biais. Les variables qui présentent une non-réponse partielle supérieure à 5 % sont présentées dans le tableau A1 – *Variabes présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019* en annexe. Les variables qui présentent les taux de non-réponse partielle les plus élevés sont celles liées à la négligence physique, aux caractéristiques des personnes ayant commis des actes de maltraitance ou de négligence et aux raisons pour lesquelles les personnes âgées n'ont pas demandé de l'aide ni signalé une situation indésirable.

30. Le *calage aux marges* est une procédure que l'on peut appliquer pour incorporer des données auxiliaires. Cette procédure rajuste les poids d'échantillonnage au moyen de multiplicateurs appelés *facteurs de calage*, lesquels font correspondre les estimations aux totaux connus. La poststratification est un cas particulier de calage aux marges (c'est un calage avec une seule marge). On favorise cette approche lorsque possible, c'est-à-dire lorsque toutes les valeurs de la marge sont connues.

31. Il est à noter que la somme des poids des personnes répondantes et des personnes inadmissibles à l'enquête parce qu'elles étaient incapables d'y répondre en raison d'un problème de santé ou de la langue est quant à elle de 1 536 929.

32. Le biais dans les estimations est en général peu important comparativement à l'erreur d'échantillonnage (c'est-à-dire la précision de l'estimation), et peut être considéré comme négligeable. Par exemple, un biais de 1 % pour une estimation dont l'erreur-type est de 10 % peut être considéré comme négligeable. Par contre, par rapport à une erreur-type de 2 %, ce biais de 1 % ne peut pas être considéré comme négligeable.

### ► Analyse de la non-réponse partielle

Pour les variables énumérées au tableau A1 pour lesquelles la précision des estimations est faible (coefficient de variation<sup>33</sup> > 25) et pour les variables associées à un nombre de non-répondants très peu élevé, il n'y a pas eu d'analyse supplémentaire. Pour chacune des autres variables énumérées au tableau A1, une analyse de la non-réponse partielle a été effectuée. Pour ce faire, pour les variables qui se rapportent aux personnes ayant commis des actes de maltraitance ou de négligence dans les 12 derniers mois, aux caractéristiques de ces dernières ou aux personnes à qui les répondants ont parlé d'une situation indésirable qu'ils vivaient, on a comparé les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants. Pour les autres variables, on a redistribué la non-réponse partielle de chaque variable au sein des catégories de réponse existantes en tenant d'abord compte des caractéristiques des non-répondants<sup>34</sup>. La distribution estimée ainsi obtenue a été comparée à celle obtenue par la redistribution des non-répondants partiels faite sans que leurs caractéristiques aient été prises en compte. La comparaison de ces distributions a révélé que, pour un certain nombre de variables, les deux distributions s'avéraient très similaires, ce qui donne à penser que la non-réponse partielle n'a qu'un effet négligeable sur les estimations. Pour les autres variables, certaines des caractéristiques des non-répondants (par exemple « être de sexe masculin » ou « être de sexe féminin ») induisent un léger biais dans les estimations. La dernière colonne du tableau A1 indique, pour chacune des variables examinées, l'effet de la non-réponse partielle sur l'analyse.

Par ailleurs, pour les populations estimées ( $P_e$ ), aussi appelées effectifs, un taux de non-réponse partielle, aussi minime soit-il, entraîne un biais équivalent dans l'estimation produite. Toutes les estimations de population ont donc fait l'objet d'un ajustement pour la non-réponse partielle<sup>35</sup>.

### ► Imputation

Les indicateurs de maltraitance financière ou matérielle (*malt\_fin*), de maltraitance physique (*malt\_phy*), de maltraitance psychologique (*malt\_psy*), de maltraitance sexuelle (*malt\_sexe*) et de négligence physique (*negl*) sont créés à partir de plusieurs questions du questionnaire, représentées par des variables<sup>36</sup>. Ainsi, si au moins une de ces variables présente de la non-réponse partielle, l'indicateur de maltraitance doit être construit de sorte qu'une non-réponse partielle lui soit associée, pour un même individu. Dans certains cas, les réponses associées aux autres variables entrant dans la composition des indicateurs auraient tout de même permis d'attribuer une valeur à ces derniers (par exemple, si la personne a répondu « oui » à la question QD1, mais n'a pas répondu à la question QD2, l'indicateur *malt\_fin* se voit attribuer de la non-réponse partielle, bien que la variable QD1 nous indique qu'il y a eu maltraitance financière), mais une non-réponse partielle devait tout de même leur être attribuée afin d'éviter le risque de créer un biais<sup>37</sup>. Ces indicateurs étant d'un grand intérêt dans cette enquête, nous nous sommes attardés à la non-réponse partielle qui leur est associée.

Une imputation par donneur a donc été faite. Autrement dit, on a choisi des répondants aléatoirement<sup>38</sup> pour imputer les valeurs manquantes chez les non-répondants. Par souci de cohérence, les variables entrant dans la

33. Ce terme est défini à la section 1.4.1.

34. Les analyses ont été effectuées selon six variables de croisement : l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la composition du ménage, la langue de correspondance et la langue la plus souvent parlée à la maison.

35. L'ajustement des estimations d'effectifs pour la non-réponse partielle est fait à partir de l'hypothèse selon laquelle le taux de non-réponse partielle est uniforme pour toutes les catégories de la variable étudiée.

36. Pour connaître les variables qui entrent dans la création de chacun de ces indicateurs, voir le chapitre 3 du rapport de l'EMPAQ.

37. En effet, si cette méthode n'était pas retenue, les indicateurs composés d'au moins une variable présentant de la non-réponse partielle prendraient la valeur « oui » ou se verraient attribuer de la non-réponse partielle. Mais en aucun cas de tels indicateurs prendraient la valeur « non ».

38. La sélection aléatoire est faite à l'intérieur de classes homogènes de groupes d'individus définies par les variables servant à créer les indicateurs. Par exemple, pour l'indicateur de maltraitance physique (*malt\_phy*), les variables QF1 à QF11 sont utilisées pour la création des groupes d'individus.

création des indicateurs ont aussi été imputées<sup>39</sup>, et ce, à partir du même donneur ayant servi à imputer les indicateurs. On a établi la règle que l'imputation ne pouvait se faire que si une réponse était associée à un nombre minimal de variables entrant dans la construction des indicateurs<sup>40</sup>. L'incidence de cette imputation est assez faible puisque celle-ci n'a touché que moins de 5 % des répondants, mais on a choisi de procéder à l'imputation dans le but d'augmenter les possibilités d'analyse.

## 1.4 Analyse des données, précision et tests statistiques

### 1.4.1 Précision des estimations

Dans toute enquête statistique, les estimations produites sont entachées d'erreurs. Il y a d'une part l'erreur liée à l'échantillonnage (voir section suivante), qui est attribuable au fait que seule une partie de la population visée est sélectionnée pour participer à l'enquête, et d'autre part, celles qu'entraînent, par exemple, la non-réponse, une faiblesse de la base de sondage et les erreurs de mesures associées à des questions difficiles à interpréter par le répondant, à une sous-déclaration de la part des répondants due par exemple au fait qu'ils ne voulaient pas dénoncer une personne de leur entourage, à la saisie ou au traitement de données. Il a déjà été question, dans les sections précédentes, de la principale source d'erreur non liée à l'échantillonnage, soit la non-réponse.

### ► L'erreur due à l'échantillonnage

Ce type d'erreur se répercute sur les estimations produites, dont la précision est influencée par la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation avant de procéder à l'analyse et à l'interprétation des résultats inférés à la population visée. Dans l'EMPAQ 2019, l'estimation de la variance et les tests statistiques sont effectués à l'aide de poids d'autoamorçage, aussi appelés « poids *bootstrap* ». Ainsi, une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir compte adéquatement non seulement du plan de sondage complexe, mais aussi de tous les ajustements d'inadmissibilité, de non-réponse et de calage apportés à la pondération dans l'estimation de la variance et les tests statistiques. Ces poids ont par la suite été utilisés avec le logiciel SUDAAN. Le coefficient de variation (CV), qui permet la mesure de la précision relative d'une estimation, est utilisé pour quantifier l'erreur d'échantillonnage. Le CV s'exprime comme suit :

$$CV = \frac{\sqrt{\text{variance de l'estimation}}}{\text{estimation}}$$

Plus le CV est petit, plus l'estimation est précise. Dans les tableaux et figures, les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont accompagnées d'un symbole (voir tableau 4).

Tableau 4

#### Système de classification des estimations, en termes de précision, en vigueur à l'Institut de la statistique du Québec

Précision de l'estimation (CV)	Signe distinctif	Réserve à mentionner lors de la diffusion
CV ≤ 15 %	Aucun signe	Estimation diffusée sans mention.
15 % < CV ≤ 25 %	*	Estimation à interpréter avec prudence.
CV > 25 %	**	Estimation à utiliser avec circonspection, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec.

39. Soulignons que certaines variables utilisées dans la construction de l'indicateur de négligence physique (besoin d'aide ou non pour certaines activités quotidiennes) ont été utilisées pour la construction de l'indicateur du niveau de dépendance. Ce dernier a donc bénéficié de l'imputation faite à ces variables.

40. Par exemple, pour l'indicateur de maltraitance physique (malt\_phy), au moins cinq questions sur onze devaient être répondues pour que l'on procède à l'imputation.

Une autre mesure de la précision d'une estimation est l'étendue de l'intervalle de confiance (IC) : plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'intervalle de confiance associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone d'incertitude est étroitement liée au niveau de confiance choisi. Ainsi, un intervalle de confiance pour une proportion à un niveau de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et qu'à chaque fois on estimait la proportion et calculait son intervalle de confiance, 95 des 100 intervalles ainsi créés contiendraient la vraie valeur de la proportion dans la population. Un intervalle de confiance peut être construit de plusieurs façons. Dans cette enquête, les intervalles de confiance diffusés sont calculés selon la méthode *logit* (ou logit-Wald). L'intervalle est en effet calculé après l'application de la transformation *logit* ( $\text{logit}(p) = \log(p/1-p)$ ).

Pour obtenir un intervalle de confiance pour la proportion elle-même (et non pour  $\text{logit}(p)$ ), on applique la transformation inverse aux bornes de l'intervalle calculé selon la méthode *logit*, ce qui génère un intervalle asymétrique pour  $p$ . Les bornes de l'intervalle de confiance généré avec la méthode *logit* sont toujours comprises dans l'intervalle  $[0,1]$ . Par contre, elles ne peuvent être calculées si la proportion estimée est de 0 ou de 1. L'approche consistant à utiliser un intervalle de confiance *logit* a été retenue, car l'approximation normale n'est pas appropriée pour des phénomènes rares ou très fréquents, puisque la distribution des estimations de proportions est alors asymétrique (l'intervalle *logit* asymétrique est dans ce cas plus approprié). On suppose ainsi que le *logit*, quant à lui, suit une loi normale.

#### 1.4.2 Analyses et tests statistiques

Généralement, dans le rapport de l'EMPAQ 2019, en présence d'un croisement entre deux variables du fichier de l'EMPAQ, un test global du khi-deux<sup>41</sup> est effectué. Ce test

permet la vérification de la présence d'une association entre la variable analysée et la variable de croisement. Les tests dont le seuil observé est inférieur au seuil de signification fixé, soit 5 % pour les analyses provinciales, montrent une association significative.

Lorsque la variable (d'analyse ou de croisement) compte plus de deux catégories et que le test global est significatif au seuil de signification fixé, des tests d'égalité de deux proportions sont réalisés afin que les associations révélées par les tests du khi-deux significatifs soient mieux comprises. Ces tests sont basés sur une statistique de Wald calculée à partir de la différence des transformations *logit*<sup>42</sup> des proportions estimées<sup>43</sup>.

La variance et la covariance de la différence des *logits* sont calculées à l'aide des poids d'autoamorçage. Cette méthode requiert les 500 pondérations d'autoamorçage. Notons qu'un écart important entre deux proportions n'est pas nécessairement statistiquement significatif. Tout dépend de la variabilité associée aux estimations.

Enfin, dans certains tableaux, on estime des proportions qui ne sont pas indépendantes les unes des autres. C'est notamment le cas dans les tableaux où on estime des proportions de personnes de 65 ans et plus ayant subi de la maltraitance dans les 12 derniers mois selon les catégories d'auteurs de la maltraitance (par exemple dans le tableau 6.1 au chapitre 6<sup>44</sup>). Précisons que les répondants pouvaient indiquer jusqu'à deux auteurs de maltraitance pour chaque type de maltraitance. En raison de la relation de dépendance entre les proportions, il n'est pas possible de faire un test statistique global et de procéder aux mêmes tests d'égalité des proportions que décrits précédemment dans cette section. On procède alors différemment en créant, par exemple, pour l'ensemble des personnes âgées ayant vécu un type de maltraitance donné, une variable dichotomique (1 = oui, 0 = non) pour chaque catégorie de personnes maltraitantes

41. Plus précisément, c'est la statistique F (version log-linéaire) correspondant à un ajustement de Satterthwaite du test du khi-deux qui est utilisée.

42. La transformation *logit* est utilisée comme transformation normalisatrice dans la construction d'intervalles de confiance afin que leurs taux de couverture soient améliorés, en particulier pour de petites proportions (Korn et Graubard, 1999).

43. Il y a donc cohérence entre le test statistique et l'intervalle de confiance.

44. Notons également qu'on estime des proportions qui ne sont pas indépendantes les unes des autres dans les tableaux présentant les auteurs d'abus ou de violence avant l'âge de 65 ans (section 4.1 du chapitre 4), dans ceux présentant les auteurs de la maltraitance depuis l'âge de 65 ans (situations autres que celles vécues dans la dernière année) (section 4.2 du chapitre 4), dans ceux présentant les auteurs de la maltraitance dans les 12 derniers mois (chapitre 6) et dans ceux présentant les personnes à qui les aînés ont parlé ou demandé de l'aide ainsi que les raisons pour lesquelles les aînés n'ont pas parlé ni demandé de l'aide (chapitre 7).

(par exemple, pour le tableau 6.1, six variables dichotomiques sont créées). On crée ensuite de nouvelles variables représentant la différence entre chacune des paires de variables (par exemple : variable X = variable A – variable B). Pour chacune des paires de variables appropriées, on fait un test statistique sur la moyenne de la variable représentant la différence (variable X). Le seuil de signification est alors fixé à 1 %<sup>45</sup> plutôt qu'à 5 %. Si la moyenne est significativement différente de 0, on conclut que les deux proportions sont significativement différentes les unes des autres.

## 1.5 Présentation des résultats

Dans le rapport de l'EMPAQ 2019, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes. Par ailleurs, les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et figures, mais ont été arrondies à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 10 % qui sont présentées avec une décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions de certains tableaux ou figures peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %. Les populations estimées (Pe) sont quant à elles arrondies à la centaine.

Dans les tableaux et figures, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (\*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (\*\*) pour indiquer leur faible précision et le fait qu'elles doivent être utilisées avec circonspection ; elles ne sont fournies qu'à titre indicatif. Dans les tableaux présentant des prévalences, les bornes de l'IC à un niveau de confiance de 95 % sont présentées.

En général, dans le but de faire ressortir les principales différences, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés dans le texte. Par ailleurs, il arrive que deux proportions, même si elles semblent différentes, ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative ou que l'enquête ne permet pas la détection de différence entre ces proportions.

Dans la majorité des tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'un résultat global significatif (selon le test du khi-deux), des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent quelles sont les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement, au seuil de 5 %. Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories. Dans certains tableaux, la variable de croisement représente une question pour laquelle le répondant peut indiquer plus d'un choix. Ainsi, dans de tels tableaux, les proportions à comparer ne sont pas indépendantes les unes des autres et il n'est pas possible d'effectuer un test global. Le seuil de signification des tests statistiques réalisés<sup>46</sup> est alors fixé à 1 %. On indique dans ces tableaux les écarts significatifs entre deux catégories, au seuil de 1 %, à partir du même système de lettres en exposant que décrit ci-dessus.

## 1.6 Portée et limites de l'enquête

La participation des individus à l'enquête a été très bonne, comme le démontre le taux de réponse obtenu lors de la collecte des données (73,8 %), qui est supérieur à celui prévu d'au moins 63 %. Le potentiel analytique des données de l'enquête se rapportant à l'ensemble des répondants est bon. Il est possible d'estimer de petites prévalences dans l'ensemble de la population et la précision obtenue est très près de celle visée lors de la conception du plan de sondage. Pour la maltraitance psychologique, la précision des proportions estimées obtenues par le croisement avec des variables d'analyse est en général également près de celle visée lors de la

45. En l'absence de test global, on souhaite se protéger contre la multiplicité des tests en utilisant une approche qui s'inspire du principe de la correction de Bonferroni (Bland et Douglas, 1995), qui est une méthode utilisée pour corriger le seuil de signification lors de comparaisons multiples. Les conclusions des tests doivent être interprétées avec prudence, puisque l'utilisation d'un seuil de 1 % pourrait s'avérer libérale et mener dans certains cas indûment à des différences statistiquement significatives. L'utilisation d'un seuil de signification plus faible que 1 % permettrait de faire preuve de plus de prudence quant aux conclusions tirées à partir de ces multiples tests.

46. La description complète de la méthode utilisée pour effectuer des tests dans une telle situation se trouve à la section 1.4.2.

conception du plan de sondage. Toutefois, dans le cas de la maltraitance financière, physique et sexuelle et de la négligence physique, pour lesquelles des prévalences plus faibles (moins de 1 %) que celles prévues dans le plan de sondage ont été obtenues, les proportions estimées obtenues par le croisement avec des variables d'analyse ont, la plupart du temps, une faible précision. Pour cette raison, certains résultats n'ont pas été présentés et, dans certains cas, il se peut que des différences significatives entre certaines proportions n'aient pas pu être détectées.

La déclaration des répondants à l'enquête quant à la maltraitance commise par des personnes de leur entourage qu'ils ont subie pourrait être influencée par divers facteurs : le degré de confiance établi avec l'intervieweur, le désir de préserver les liens familiaux, la peur des représailles ou même le déni du problème. Afin de tenter de réduire la sous-déclaration possible, on a conçu le questionnaire de façon à ce que les questions relatives à un acte de maltraitance soient énoncées le plus clairement et le plus précisément possible et de sorte que le répondant n'ait à répondre que par « oui » ou par « non ». Cette méthode, utilisée dans de nombreuses enquêtes sur la maltraitance, permet d'assurer une meilleure confidentialité des informations divulguées en réduisant au minimum les risques qu'une tierce personne déduise les questions posées et en saisisse la nature. De plus, les indicateurs de maltraitance et de négligence au cours des 12 derniers mois sont construits, à l'instar de ceux d'autres enquêtes, à partir des réponses à une série de questions factuelles. Par exemple, l'indicateur de négligence physique est basé sur les réponses à des questions se rapportant à huit situations très précises (ex. : La personne âgée a-t-elle reçu ou non l'aide requise pour manger ? Si non, à quelle fréquence est-ce arrivé ?), et non pas seulement sur la perception du répondant quant à la négligence qu'il a vécue ou non. Il semble raisonnable de croire que la manière dont les questions ont été posées pourrait entre autres permettre d'obtenir une meilleure déclaration de la maltraitance ou de la négligence. Malgré toutes les précautions pouvant être prises, le phénomène de sous-déclaration demeure toutefois possible et on ne peut pas savoir dans quelle proportion le biais entraîné par ce phénomène peut être présent.

Par ailleurs, les personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé (cognitif ou physique) ne font pas partie de la population visée par cette enquête et elles ne sont donc pas représentées

par cette dernière. Ces personnes sont vulnérables et elles ont par exemple probablement plus de difficulté à communiquer et donc à dénoncer une situation indésirable. Nous sommes donc portés à croire qu'elles pourraient subir plus de maltraitance ou de négligence que les personnes faisant partie de la population visée par cette enquête. Certaines études semblent d'ailleurs appuyer cette hypothèse (Johannesen et Logiudice, 2013 ; Pillemer et autres, 2016 ; Dong, 2011). Il est donc important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête aux personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé. Les estimations de prévalences de maltraitance et de négligence obtenues à partir de l'EMPAQ sont vraisemblablement des seuils minimaux par rapport aux estimations qui seraient obtenues si ces personnes étaient incluses dans la population visée.

Il est important de tenir compte des mises en garde et des recommandations mentionnées dans les sections précédentes afin d'utiliser adéquatement les données de cette enquête. La section 1.4.1 explique, entre autres, comment tenir compte du plan de sondage complexe lors de la mesure de la précision des résultats produits. Comme mentionné à la section 1.3.3, une analyse de la non-réponse partielle devrait être effectuée pour tous les résultats qui seront produits afin de vérifier si cette non-réponse est importante et problématique. On remarque notamment une non-réponse partielle plus importante en ce qui concerne les questions relatives aux auteurs de la maltraitance, aux raisons pour ne pas avoir parlé de la situation de maltraitance vécue et au revenu annuel personnel. Il faut aussi prendre en considération lors de l'interprétation des résultats que l'erreur due à l'imputation pour les indicateurs de maltraitance de même que pour toutes les variables ayant servi à leur création n'est pas prise en compte dans la mesure de précision (section 1.3.3). Par exemple, les résultats des tests pour lesquels le seuil observé est près du seuil de signification devraient être interprétés avec prudence.

Des résultats concernant les caractéristiques des personnes maltraitantes sont présentés dans le rapport de l'EMPAQ 2019. Ils doivent être inférés exclusivement aux individus ayant maltraité les personnes de 65 ans et plus visées par l'enquête. De plus, pour que cette inférence soit possible, deux hypothèses sont posées : on suppose que très peu de personnes âgées ont été maltraitées par plus de deux personnes et que très peu

d'ânés ont indiqué avoir été maltraités par une même personne. Plus d'information à ce sujet est fournie dans l'encadré 5.1 du rapport de l'EMPAQ 2019.

Enfin, l'EMPAQ permet de déceler des liens entre deux variables de même que des différences entre des groupes de population. Toutefois, compte tenu de son caractère transversal<sup>47</sup>, elle ne permet pas d'établir de lien de causalité entre les caractéristiques étudiées. Les analyses présentées sont essentiellement descriptives. Elles sont de nature bivariée et ne tiennent donc pas compte de l'effet d'autres variables sur la relation existant entre deux variables données. L'interprétation de certains résultats doit donc être faite avec prudence. Une analyse multivariée aurait dans certains cas été appropriée, car elle aurait permis de contrôler l'effet de facteurs exogènes. Les analyses présentées permettent néanmoins de fournir une description de la maltraitance envers les personnes âgées au Québec.

---

47. Ce type d'enquête mesure un phénomène au cours d'une période donnée.



# Références bibliographiques

- ACIERNO, R. (2003). "Elder Mistreatment: Epidemiological Assessment Methodology", dans BONNIE, R. J., et R. B. WALLACE, *Elder Mistreatment. Abuse, Neglect, and Exploitation in an Aging America*, [En ligne], Washington (DC), The National Academies Press, p. 259-302. doi : [10.17226/10406](https://doi.org/10.17226/10406).
- AZEREDO, A. C., et F. F. PAYEUR (2020). « La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2019 », *Bulletin sociodémographique*, [En ligne], vol. 24, n° 5, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 1-7. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no5.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no5.pdf)].
- BERNIER, M. (2017). « L'utilisation d'Internet chez les Québécois », *Science, technologie et innovation en bref*, [En ligne], novembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/sti-bref-201711-2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/sti-bref-201711-2.pdf)].
- BLAND, J. M., et A. DOUGLAS (1995). "Multiple significance tests: the Bonferroni method", *British Medical Journal*, [En ligne], vol. 310, janvier, p. 170. doi : [10.1136/bmj.310.6973.170](https://doi.org/10.1136/bmj.310.6973.170) (Consulté le 13 juillet 2020).
- CARPENTER, C. R., et autres (2011). "The Six-Item Screener and AD8 for the detection of cognitive impairment in geriatric emergency department patients", *Annals of Emergency Medicine*, [En ligne], vol. 57, n° 6, juin, p. 653-661. doi : [10.1016/j.annemergmed.2010.06.560](https://doi.org/10.1016/j.annemergmed.2010.06.560).
- DONG X. Q., M. SIMON, K. RAJAN et D. A. EVANS (2011). "Association of Cognitive Function and Risk for Elder Abuse in a Community-Dwelling Population", *Dementia and Geriatric Cognitive Disorder*, [En ligne], vol. 32, n° 3, p. 209-215. [[www.karger.com/Article/PDF/334047](http://www.karger.com/Article/PDF/334047)].
- ELTINGE, J. L., et I. S. YANSANEH (1997). « Méthodes diagnostiques pour la construction de cellules de correction pour la non-réponse, avec application à la non-réponse aux questions sur le revenu de la U.S. Consumer Expenditure Survey », *Techniques d'enquête*, [En ligne], produit n° 12-001-X19970013103 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1, juin, p. 37-45. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK](http://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK)].
- FILLENBAUM, G. G., et M. A. SMYER (1981). "The Development, Validity, and Reliability of the Oars Multidimensional Functional Assessment Questionnaire", *Journal of Gerontology*, [En ligne], vol. 36, n° 4, juillet, p. 428-434. doi : [10.1093/geronj/36.4.428](https://doi.org/10.1093/geronj/36.4.428).
- GAMACHE, P., D. HAMEL et R. PAMPALON (2017). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, [En ligne], Institut national de santé publique du Québec, 9 p. [[www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescope/indice-defavorisation/guidemethodologiquefr.pdf](http://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescope/indice-defavorisation/guidemethodologiquefr.pdf)] (Consulté le 23 septembre 2020).
- HAZIZA, D., et J.-F. BEAUMONT (2007). "On the Construction of Imputation Classes in Surveys", *International Statistical Review*, [En ligne], vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43. doi : [10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x](https://doi.org/10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC [INSPQ] (2020). *Indice de défavorisation, 2016*, [En ligne]. [[www.inspq.qc.ca/santescope/indice-de-defavorisation/indice-de-defavorisation-quebec-2016](http://www.inspq.qc.ca/santescope/indice-de-defavorisation/indice-de-defavorisation-quebec-2016)].
- JOHANNESSEN, M., et D. LOGIUDICE (2013). "Elder abuse: a systematic review of risk factors in community-dwelling elders", *Age and Ageing*, [En ligne], vol. 42, n° 3, mai, p. 292-298. doi : [10.1093/ageing/afs195](https://doi.org/10.1093/ageing/afs195).
- KORN, E. L., et B. I. GRAUBARD (1999). *Analysis of Health Surveys*, New York, John Wiley & Sons, 382 p.

- NAUGHTON, C., et autres (2010). *Abuse and Neglect of Older People in Ireland. Report on the National Study of Elder Abuse and Neglect*, Dublin, University College Dublin, 116 p.
- O'KEEFE, M., et autres (2007). *UK Study of Abuse and Neglect of Older People. Prevalence Survey Report*, [En ligne], Royaume-Uni, Comic Relief et Department of Health, 181 p. [[www.kcl.ac.uk/scwru/pubs/2007/okeefeetal2007ukstudyprevalence.pdf](http://www.kcl.ac.uk/scwru/pubs/2007/okeefeetal2007ukstudyprevalence.pdf)].
- PILLEMER, K., D. BURNES, C. RIFFIN et M. S. LACHS (2016). "Elder Abuse: Global Situation, Risk Factors, and Prevention Strategies", *The Gerontologist*, [En ligne], vol. 56, suppl. 2, avril, p. S194-S205. doi : [10.1093/geront/gnw004](https://doi.org/10.1093/geront/gnw004).
- RUST, K. F., et J. N. K RAO. (1996). "Variance estimation for complex surveys using replication techniques", *Statistical Methods in Medical Research*, [En ligne], vol. 5, n° 3, septembre, p. 283-310. doi : [10.1177/096228029600500305](https://doi.org/10.1177/096228029600500305).

# Annexe

Tableau A1

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
<b>Variables liées au moment où la situation de maltraitance (vécue dans les 12 derniers mois) a commencé à se produire</b>			
Moment où la personne aînée a commencé à être victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'argent, de biens ou de propriétés (QD1B)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	5,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Moment où quelqu'un a commencé à agir au nom de la personne aînée ou à tenter de le faire, sans son accord (QD4B)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	14,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Moment où quelqu'un a commencé à empêcher délibérément la personne aînée d'accéder à son argent, ses biens, ses propriétés ou ses documents financiers (QD5B)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	7,3	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Moment où quelqu'un a commencé à pousser, bousculer ou agripper la personne aînée (QF2B)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	6,0	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Variables liées aux catégories de personnes maltraitantes (maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois)</b>			
Auteurs de maltraitance psychologique (QE5B_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	8,3	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Auteurs de maltraitance physique (QF12_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	9,0	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Auteurs de maltraitance sexuelle (QG5_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	7,5	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Variables liées aux actions posées à la suite d'une situation de maltraitance (vécue dans les 12 derniers mois)</b>			
La personne aînée a parlé à quelqu'un de la situation d'abus financiers ou a demandé de l'aide ou signalé la situation (QD13_D14_R)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers	5,7	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.

Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
La personne âgée a parlé à quelqu'un de la situation de maltraitance psychologique ou a demandé de l'aide ou signalé la situation (QE10_E11)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	10,8	Biais négligeable
La personne âgée a parlé à quelqu'un de la situation de maltraitance physique ou a demandé de l'aide ou signalé la situation (QF17_F18_R)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	5,6	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV $\geq$ 25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
La personne âgée a parlé à quelqu'un de la situation de maltraitance sexuelle ou a demandé de l'aide ou signalé la situation (QG10_G11_R_V3)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	5,8	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV $\geq$ 25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Variables liées aux caractéristiques de la personne maltraitante (maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois)</b>			
Sexe de la personne ayant commis des abus financiers (QD9, MALT_FIN_SEXE)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers	8,6	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Cohabitation ou non de la personne ayant commis des abus financiers avec la personne âgée (QD10, MALT_FIN_COHAB)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers	7,8	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Problème de consommation de la personne ayant commis des abus financiers (QD11, MALT_FIN_DEP)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers	20,3	Groupes avec taux de non-réponse partielle plus élevé : nombre de personnes dans le ménage (personnes vivant seules)
Problème de santé mentale ou non de la personne ayant commis des abus financiers (QD12, MALT_FIN_SM)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers	24,4	Groupes avec taux de non-réponse partielle plus élevé : nombre de personnes dans le ménage (personnes vivant seules)
Sexe de la personne ayant commis de la maltraitance psychologique (QE6, MALT_PSY_SEXE)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	8,3	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Cohabitation ou non de la personne ayant commis de la maltraitance psychologique avec la personne âgée (QE7, MALT_PSY_COHAB)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	8,5	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.

Suite à la page 29

Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
Problème de consommation de la personne ayant commis de la maltraitance psychologique (QE8, MALT_PSY_DEP)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	18,8	Groupes avec taux de non-réponse partielle plus élevé : nombre de personnes dans le ménage (personnes vivant seules)
Problème de santé mentale ou non de la personne ayant commis de la maltraitance psychologique (QE9, MALT_PSY_SM)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique	24,0	Groupes avec taux de non-réponse partielle plus élevé : composition du ménage (personnes vivant seules, personnes vivant avec seulement un conjoint, personnes vivant avec un conjoint et d'autres personnes)
Sexe de la personne ayant commis de la maltraitance physique (QF13, MALT_PHY_SEXE)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	9,0	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Cohabitation ou non de la personne ayant commis de la maltraitance physique avec la personne âgée (QF14, MALT_PHY_COHAB)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	9,0	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Problème de consommation de la personne ayant commis de la maltraitance physique (QF15, MALT_PHY_DEP)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	18,2	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Problème de santé mentale ou non de la personne ayant commis de la maltraitance physique (QF16, MALT_PHY_SM)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique	31,2	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Sexe de la personne ayant commis de la maltraitance sexuelle (QG6, MALT_SEX_SEXE)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	7,5	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Cohabitation ou non de la personne ayant commis de la maltraitance sexuelle avec la personne âgée (QG7, MALT_SEX_COHAB)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	7,5	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Problème de consommation de la personne ayant commis de la maltraitance sexuelle (QG8, MALT_SEX_DEP)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	23,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Problème de santé mentale ou non de la personne ayant commis de la maltraitance sexuelle (QG9, MALT_SEX_SM)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle	31,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.

Suite à la page 30

**Tableau A1** (suite)

**Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019**

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
<b>Variables liées aux raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide à la suite de la maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois</b>			
Raisons pour ne pas avoir parlé de la situation ou pour ne pas l'avoir signalée (RAIS_GR1 RAIS_GR2 RAIS_GR3 RAIS_GR4 RAIS_GR5 RAISONS_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance (maltraitance psychologique, maltraitance physique, maltraitance sexuelle ou abus financiers) ou de la négligence physique et qui n'ont pas parlé de ce qu'elles vivaient ni signalé la situation	16,0	Biais négligeable
<b>Variables liées aux auteurs de maltraitance pour les actes commis depuis l'âge de 65 ans (mais pas dans les 12 derniers mois)</b>			
Auteurs d'abus financiers (QD18A_x)	Personnes de 67 ans et plus <sup>2</sup> ayant subi des abus financiers depuis l'âge de 65 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes	9,7	Biais négligeable
Auteurs de maltraitance psychologique (QE19_x)	Personnes de 67 ans et plus <sup>2</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique depuis l'âge de 65 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes	7,3	Biais négligeable
Auteurs de maltraitance physique (QF26_x)	Personnes de 67 ans et plus <sup>2</sup> ayant subi de la maltraitance physique depuis l'âge de 65 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes	6,6	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Variables liées aux auteurs de violences subies par les personnes âgées quand elles avaient moins de 65 ans</b>			
Auteurs des violences sexuelles subies par la personne âgée avant l'âge de 18 ans (QG15_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans qui ont mentionné certaines catégories de personnes maltraitantes	7,5	Biais négligeable

Suite à la page 31

Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
<b>Variables socioéconomiques</b>			
Revenu annuel personnel (QJ5, QJ5_R6, QJ5_R8)	Toutes les personnes <sup>1</sup>	9,9	La proportion de personnes qui ont un revenu annuel personnel de moins de 20 000 \$ pourrait être légèrement sous-estimée, tandis que la proportion de personnes qui ont un revenu annuel personnel de plus de 40 000 \$ (QJ5 = 5, 6, 7, 8, 9, 10 ou 11) pourrait être légèrement surestimée.
<b>Variables associées à des questions du questionnaire, qui ne sont pas présentées dans le rapport</b>			
<b>Section « négligence physique »</b>			
Auteurs de la négligence physique (QC9_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	56,0	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Sexe de la personne ayant commis de la négligence physique (QC10)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	62,6	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Cohabitation ou non de la personne ayant commis de la négligence physique avec la personne âgée (QC11)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	57,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Problème de consommation de la personne ayant commis de la négligence physique (QC12)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	66,4	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Problème de santé mentale ou non de la personne ayant commis de la négligence physique (QC13)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	66,4	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Fait d'avoir signalé ou non la situation lorsque la personne âgée n'a pas reçu l'aide nécessaire pour faire certaines de ses activités quotidiennes (QC14)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique	41,0	Biais négligeable
Situation réglée ou non (QC17)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique et qui ont signalé la situation	48,0	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.

Suite à la page 32

**Tableau A1** (suite)

**Variabes présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019**

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
Raisons pour ne pas avoir demandé de l'aide ni signalé la situation de négligence physique (QC18)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la négligence physique et qui n'ont pas signalé la situation	51,0	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Section « abus financiers »</b>			
Fréquence à laquelle quelqu'un a agi au nom de la personne âgée ou a tenté de le faire, sans son accord (QD4A)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	14,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Fréquence à laquelle la personne âgée a été forcée de modifier son testament ou tout autre document financier contre son gré ou a été induite en erreur de façon à ce qu'elle y apporte des modifications (QD6A)	Personnes <sup>1</sup> ayant vécu la situation	8,7	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Situation réglée ou non (QD13c)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation	6,8	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Fait d'avoir demandé ou non de l'aide ou d'avoir signalé ou non la situation (QD14a)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée	7,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Personne ou instance vers qui la personne âgée s'est tournée pour demander de l'aide ou signaler la situation (QD14bm1)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	7,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Situation réglée ou non (QD14c)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	7,9	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.

Suite à la page 33



Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
Raisons pour ne pas avoir demandé de l'aide ni signalé la situation d'abus financiers (QD16)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi des abus financiers et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui n'ont pas demandé de l'aide ni signalé cette situation	22,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Section « maltraitance psychologique »</b>			
La situation a pris fin ou non (QE10C)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation	10,9	Biais négligeable
Fait d'avoir demandé ou non de l'aide ou d'avoir signalé ou non la situation (QE11A)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée	12,4	Biais négligeable
Personne ou instance vers qui la personne âgée s'est tournée pour demander de l'aide ou signaler la situation (QE11bm1)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	14,4	On ne détecte pas de différence entre les caractéristiques des non-répondants et celles des répondants.
Situation réglée ou non (QE11c)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	21,9	Biais négligeable
Raisons pour ne pas avoir parlé de la situation (QE12)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui n'ont pas parlé à quelqu'un de cette situation	5,3	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.

Suite à la page 34

Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
Raisons pour ne pas avoir demandé de l'aide ni signalé la situation (QE13)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance psychologique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui n'ont pas demandé de l'aide ni signalé cette situation	15,1	Biais négligeable
<b>Section « maltraitance physique »</b>			
La situation a pris fin ou non (QF17C)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation	6,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Fait d'avoir demandé ou non de l'aide ou d'avoir signalé ou non la situation (QF18A)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée	6,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Personne ou instance vers qui la personne âgée s'est tournée pour demander de l'aide ou signaler la situation (QF18bm1)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	6,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Situation réglée ou non (QF18c)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	13,6	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Raisons pour ne pas avoir demandé de l'aide ni signalé la situation (QF20)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui n'ont pas demandé de l'aide ni signalé cette situation	6,2	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Auteurs de maltraitance physique (QF22_x)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance physique avant l'âge de 18 ans	5,6	Biais négligeable

Suite à la page 35

Tableau A1 (suite)

## Variables présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2019

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	Taux de non-réponse partielle pondéré ajusté	Effet possible sur l'analyse
<b>Section « maltraitance sexuelle »</b>			
La situation a pris fin ou non (QG10C)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation	10,1	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Fait d'avoir demandé ou non de l'aide ou d'avoir signalé ou non la situation (QG11A)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée	10,1	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Personne ou instance vers qui la personne âgée s'est tournée pour demander de l'aide ou signaler la situation (QG11bm1)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	10,1	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Situation réglée ou non (QG11c)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui ont demandé de l'aide ou signalé cette situation	10,1	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
Raisons pour ne pas avoir demandé de l'aide ni signalé la situation (QG13)	Personnes <sup>1</sup> ayant subi de la maltraitance sexuelle et qui ont parlé à quelqu'un de cette situation, mais elle ne s'est pas réglée, et qui n'ont pas demandé de l'aide ni signalé cette situation	10,1	Étant donné la faible précision pour cette variable (CV≥25 %) ou le très faible nombre de non-répondants, aucune étude du biais ni des caractéristiques des non-répondants n'a été faite.
<b>Soutien social</b>			
En cas de besoin, mesure dans laquelle la personne âgée peut compter sur une personne qui peut la conseiller en situation de crise (Q12)	Toutes les personnes <sup>1</sup>	5,4	Biais négligeable

1. Personnes de 65 ans et plus vivant au Québec en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel, capables de répondre pour elles-mêmes et ne remplissant pas les autres critères d'exclusion de la population visée.

2. Personnes vivant au Québec en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel, capables de répondre pour elles-mêmes et ne remplissant pas les autres critères d'exclusion de la population visée.

Note : Les variables se terminant par \_x se rapportent à la même variable d'origine précisée dans le préfixe.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019*.

La présente publication accompagne le rapport des résultats de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019* et présente les aspects méthodologiques de cette enquête. Connaître la méthodologie utilisée dans cette enquête est essentiel si l'on veut exploiter et interpréter de façon adéquate et optimale les résultats obtenus.

Cette enquête permet de dresser un portrait des maltraitances matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle vécues par les personnes âgées. Elle permet plus particulièrement de présenter des résultats portant sur la prévalence de chaque type de maltraitance sur une période de 12 mois ainsi que sur la fréquence des actes subis dans la dernière année et le moment où ces derniers ont commencé à se produire. Elle permet en outre de présenter les associations entre les prévalences des différents types de maltraitance et les caractéristiques ou l'environnement relationnel ou physique des personnes âgées. Une brève description des caractéristiques des auteurs des maltraitances et des actions que les personnes âgées ont posées après avoir vécu de la maltraitance a également été faite.

Les données ont été recueillies en 2019 auprès de 8 860 personnes âgées de 65 ans et plus vivant à leur domicile et capables de répondre à un questionnaire téléphonique par elles-mêmes. Ces résultats permettront de mieux comprendre la maltraitance et d'alimenter les réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour la reconnaître, la détecter, la prévenir et la contrer.

« La statistique au service de la société : la référence au Québec »

[stat.gouv.qc.ca](http://stat.gouv.qc.ca)